



PROGRAMME RÉNOVATION

BONIFICATION DE LA CERTIFICATION RÉNOVATION ÉCOHABITATION

2019



Vous avez des projets de rénovation?

Limitez votre impact sur l'environnement et soyez récompensé.

Qu'est-ce que la certification Rénovation Écohabitation ?

Écohabitation est un organisme québécois et une référence incontournable dans le domaine de l'habitation durable. Son objectif est de faciliter l'émergence d'habitations saines et durables et de rendre ces habitations accessibles à tous. Écohabitation a mis sur pied un système de certification des rénovations résidentielles simple et efficace. Ce système valorise des choix écologiques et durables dans le domaine de la rénovation et aide les propriétaires à y voir plus clair.

Il est à noter que 50 % des frais d'adhésion à la certification du programme de rénovation Écohabitation, avec ou sans le coaching à la rénovation, seront remboursés par la Ville de Varennes. De plus, la Ville vous remettra une subvention selon le niveau de certification obtenu.

Le coaching à la rénovation

Laissez les coachs spécialisés en rénovation écologique vous guider pas à pas pour vous aider à réaliser vos travaux. Les coachs se déplacent chez vous pour évaluer vos besoins, répondre à vos questions et vous conseiller. Spécialisés en rénovation écologique, les coachs Écohabitation sont au fait des dernières tendances et développements dans le domaine.

À qui s'adresse cette subvention ?

À tout rénovateur résidant sur le territoire de la Ville de Varennes et ayant un projet de rénovation résidentielle (propriétaire, entrepreneur général, promoteur immobilier, etc.).

Pourquoi faire certifier votre maison ?

Pour l'environnement, la valeur de revente, la durabilité, la subvention possible, l'air intérieur plus sain, les assurances et pour des hypothèques avantageuses.

ÉTAPE 1 - Demande d'admissibilité

Remplissez votre demande d'admissibilité se trouvant à la page 4 du présent document afin de réserver le montant de votre subvention. Acheminez votre demande d'admissibilité signée par courriel à habitationdurable@ville.varenes.qc.ca, par la poste ou en personne au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Varennes situé au 175, rue Sainte-Anne, Varennes (Québec) J3X 1T5. Pour de l'information ou pour prendre rendez-vous, communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450 652-9888, poste 1300, ou par courriel à habitationdurable@ville.varenes.qc.ca.

ÉTAPE 2 - Demande de subvention

Processus pour accéder à la certification Rénovation Écohabitation :

1. Consultez le site www.ecohabitation.com/reno et choisissez-le ou les projets de rénovation qui vous intéressent parmi les 5 choix suivants :
 - Cuisine
 - Revêtement extérieur
 - Salle de bain
 - Chambre et séjour
 - Sous-sol
2. **Vous avez des questions pour remplir votre demande de subvention ?** Le personnel du Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Varennes vous aidera à choisir parmi les différentes options qu'offre le programme d'Écohabitation et à remplir le formulaire de demande de subvention. Prenez rendez-vous au 450 652-9888, poste 1300, ou communiquez par courriel à habitationdurable@ville.varenes.qc.ca.

3. Remplissez le formulaire « Devis » de la certification Rénovation Écohabitation sur le site Internet d'Écohabitation. Ce document vous permettra d'établir votre plan de travail écologique tout en choisissant les éléments que vous souhaitez respecter. Dans cette étape importante de planification des travaux, vous pouvez profiter des précieux conseils d'un coach Rénovation d'Écohabitation. Pour plus d'information, consultez la page du site Écohabitation, service Coaching Rénovation, ou communiquez avec Écohabitation par courriel à reno@ecohabitation.com.
4. Inscrivez votre projet en ligne et acquittez les frais d'inscription* auprès d'Écohabitation.

* À noter que 50 % des frais d'inscription vous seront remboursés par la Ville une fois vos rénovations certifiées.
5. Réalisez vos travaux de rénovation en respectant votre plan de travail écologique.
6. Rassemblez les pièces justificatives demandées relatives à votre projet.
7. Envoyez votre dossier comprenant le **formulaire « Devis »** et les pièces justificatives par courriel à reno@ecohabitation.com ou par la poste à l'adresse suivante :
Écohabitation
5824 Boulevard St-Laurent
Montréal, (Québec) H2T 1T3
Téléphone: 514-985-0004
Sans-frais: 1-855-400-0326
8. Vous recevrez votre certificat Rénovation Écohabitation par la poste.

Démarche à suivre pour recevoir votre subvention de la Ville

1. Lorsque vous recevez votre certification Rénovation Écohabitation, consultez la section Engagement de la Ville de Varennes ci-après.
2. Remplissez le formulaire de demande de subvention à la page 5. Pour plus d'information, contactez le Service de l'urbanisme et de l'environnement, au 450 652-9888, poste 1300, ou communiquez par courriel à habitationdurable@ville.varenes.qc.ca.
3. Faites-nous parvenir le formulaire de demande de subvention complété ainsi que les pièces justificatives par courriel à habitationdurable@ville.varenes.qc.ca ou par la poste :

Programme Habitation durable

Ville de Varennes
175, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 1T5

4. Vous recevrez le remboursement de vos frais d'adhésion ainsi que votre subvention par la poste dans un délai maximal de 120 jours*. Le programme Bonification de la certification Rénovation Écohabitation se termine le 31 décembre 2019.

* La demande de bonification du programme Rénovation Écohabitation doit être complète et transmise dans les deux mois suivant la réception de votre certificat d'Écohabitation. Cette subvention est offerte jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire. Le montant maximal pouvant être accordé par habitation est de 3 000 \$ par année, et ce, pour l'ensemble des trois volets du programme Rénovation.

Engagement de la Ville de Varennes :

Subvention pour les frais d'adhésion à la certification

Option 1 : Frais d'adhésion – sans le coaching à la rénovation

La Ville de Varennes rembourse 50 % des frais d'adhésion.

- 1 projet de rénovation : 199 \$, remboursement de 100 \$
- 2 projets de rénovation : 349 \$, remboursement de 175 \$
- 3 projets de rénovation : 429 \$, remboursement de 215 \$
- 4 ou 5 projets de rénovation : 499 \$, remboursement de 250 \$

Option 2 : Frais d'adhésion – avec le coaching à la rénovation

Le coach Rénovation se déplace chez vous pour évaluer vos besoins, répondre à vos questions et vous conseiller. La Ville de Varennes rembourse 50 % des frais d'adhésion et 50 % des frais de déplacement.

- 1 projet de rénovation : 519 \$, remboursement de 260 \$ + 50 % des frais de déplacement du coach
- 2 projets de rénovation : 699 \$, remboursement de 350 \$ + 50 % des frais de déplacement du coach
- 3 projets de rénovation : 849 \$, remboursement de 425 \$ + 50 % des frais de déplacement du coach
- 4 ou 5 projets de rénovation : 929 \$, remboursement de 465 \$ + 50 % des frais de déplacement du coach

Subvention selon le niveau de certification obtenu

La Ville de Varennes récompense votre initiative et vous offre une subvention pouvant aller jusqu'à 600 \$ par projet de rénovation et jusqu'à un montant maximal de 3 000 \$ par habitation.

Tableau des subventions

Projet de rénovation	Certifié	Argent	Or	Platine
Cuisine	200 \$	300 \$	450 \$	600 \$
Salle de bain	200 \$	300 \$	450 \$	600 \$
Sous-sol	200 \$	300 \$	450 \$	600 \$
Revêtement extérieur	200 \$	300 \$	450 \$	600 \$
Chambre et séjour	50 \$	100 \$	150 \$	250 \$

Pour plus d'information sur la bonification de la certification Rénovation Écohabitation :

Programme Habitation durable

Ville de Varennes
175, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 1T5
Tél. : 450 652-9888, poste 1300
habitationdurable@ville.varennes.qc.ca
www.habitationdurable.com

Écohabitation

5824 Boulevard St-Laurent
Montréal, (Québec) H2T 1T3
Téléphone: 514-985-0004
Sans-frais: 1-855-400-0326
Courriel: info@ecohabitation.com

Demande d'admissibilité

À remettre pour l'ouverture de votre dossier



BONIFICATION DE LA CERTIFICATION
RÉNOVATION ÉCOHABITATION

Date du dépôt de la demande (avant le 31 décembre 2019) :

Nom du propriétaire :

Nom du demandeur (cochez si identique au propriétaire) :

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Adresse où sont réalisés les travaux :

Adresse du propriétaire (si différente) :

Date prévue du début des travaux : _____

Date prévue de la fin des travaux : _____

Numéro de permis de construction (s'il y a lieu) : _____

Le programme Rénovation se divise en trois volets.

Cochez-le ou les programmes auxquels vous participez.

BONIFICATION DU PROGRAMME
DE SUBVENTIONS **RÉNOCLIMAT** 

Thermographie

Le(s) projet(s) de rénovation : _____

BONIFICATION DE LA CERTIFICATION
RÉNOVATION ÉCOHABITATION 

Sans le coaching à la rénovation

Avec le coaching à la rénovation

Le(s) projet(s) de rénovation : _____

PROGRAMME DE SUBVENTIONS
RÉNOVATION ÉCOGESTES 

Le(s) numéro(s) de(s) écogeste(s) : _____

> Le demandeur aura jusqu'à un **maximum de 12 mois** à partir de la date du dépôt de la demande d'admissibilité pour réaliser les travaux et déposer le formulaire de demande de subvention ainsi que les pièces justificatives.

> Le demandeur devra informer rapidement le Service de l'urbanisme et de l'environnement de tout changement majeur à son projet.

Signature du demandeur

Date

Notez qu'il est de votre responsabilité d'assurer le suivi des travaux et que le Service de l'urbanisme et de l'environnement est toujours disponible pour vous soutenir dans le cheminement de votre projet.

N° dossier : _____

Réservé à l'administration

Formulaire de demande de subvention



BONIFICATION DE LA CERTIFICATION
RÉNOVATION ÉCOHABITATION

Information sur le demandeur

Propriétaire

Nom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Propriété

Adresse où sont réalisés les travaux : _____

Adresse du propriétaire (si différente) : _____

Demandeur

Nom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Remboursement des frais d'adhésion

Option 1 : Frais d'adhésion – sans le coaching à la rénovation

Les frais d'adhésion à la certification vous seront remboursés à 50 % par la Ville de Varennes.

Nombre de projets de rénovation :

1 projet : frais remboursés 100 \$

2 projets : frais remboursés 175 \$

3 projets : frais remboursés 215 \$

4 ou 5 projets : frais remboursés 250 \$

Option 2 : Frais d'adhésion – avec le coaching à la rénovation

La Ville de Varennes rembourse 50 % des frais d'adhésion et 50 % des frais de déplacement.

1 projet, frais remboursés 260 \$ + 50 % des frais de déplacement du coach

2 projets, frais remboursés 350 \$ + 50 % des frais de déplacement du coach

3 projets, frais remboursés 425 \$ + 50 % des frais de déplacement du coach

4 ou 5 projets, frais remboursés 465 \$ + 50 % des frais de déplacement du coach

Subvention selon le niveau de certification obtenu

En vous référant au tableau ci-dessous, inscrivez le montant de votre demande de subvention :

Tableau des subventions

Projet de rénovation	Certifié	Argent	Or	Platine
Cuisine	200 \$	300 \$	450 \$	600 \$
Salle de bain	200 \$	300 \$	450 \$	600 \$
Sous-sol	200 \$	300 \$	450 \$	600 \$
Revêtement extérieur	200 \$	300 \$	450 \$	600 \$
Chambre et séjour	50 \$	100 \$	150 \$	250 \$

Projet de rénovation 1 : _____

Niveau de certification : _____

Montant : _____

Projet de rénovation 2 : _____

Niveau de certification : _____

Montant : _____

Projet de rénovation 3 : _____

Niveau de certification : _____

Montant : _____

Projet de rénovation 4 : _____

Niveau de certification : _____

Montant : _____

Projet de rénovation 5 : _____

Niveau de certification : _____

Montant : _____

Si vous effectuez plusieurs projets de rénovation, additionnez les montants de subvention de chacun des projets.

Montant total (maximum 3 000 \$) : _____

Pièces justificatives

Préparez les pièces justificatives suivantes et les joindre au formulaire :

- Copie du certificat d'Écohabitation
- Copie(s) du ou des formulaires « Devis » d'Écohabitation dûment complété(s).
- Copie(s) de la facture du coach Rénovation et des frais de déplacement (pour option 2 seulement).

Conditions

Pour être admissible, vous devez être propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la ville de Varennes. Votre formulaire doit être complété, signé et déposé avec toutes les pièces justificatives au Service de l'urbanisme et de l'environnement avant le 31 décembre 2019.

Envoyez votre formulaire de demande de subvention par courriel à :

habitationdurable@ville.varennes.qc.ca

ou par la poste à :

Programme Habitation durable
Ville de Varennes
175, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 1T5

Signature du demandeur :

Date :

La Ville pourra réclamer au demandeur le remboursement de la subvention versée si elle est informée de tout fait rendant fausse, inexacte ou incomplète la demande de subvention. Il sera impossible pour le présent demandeur de présenter une nouvelle demande de subvention à la Ville de Varennes pendant une période de 3 ans à compter du jour où la Ville aura eu connaissance d'une telle situation.